

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2022

Membres présents : Mmes S DENIMAL ; F MANZONI ; O POMMEY ; F POUPENEY ; V SIMONIN
MM C AURIOL ; J BOURRAT ; V BOUVRESSE ; J-P GUEY ; M HIRTZEL ; J-M ISABEY, A MARTIN ; G MICHEL
Excusés : V BUGNET (procuration à C AURIOL) V DUEDE-FERNANDEZ (procuration à F MANZONI) ; M GRUET
(procuration à V SIMONIN) ; N DESFRASNE (procuration à O POMMEY) ; J PERROT-MINOT (procuration à M HIRTZEL ;
E VERDOT (procuration à F POUPENEY)
Sécrétaire de séance : O POMMEY

Le conseil municipal a observé une minute de silence en la-mémoire de Michel BELOT, conseiller municipal depuis plusieurs mandats trop tôt disparu.

Le conseil municipal accueille Sophie DENIMAL, conseillère municipale élue à la 16^e place sur la liste majoritaire

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 mars 2002

Le compte rendu de la séance de conseil municipal du 11 mars 2022 a été adressé aux conseillers municipaux. Celui-ci n'appelle aucune observation. Il est adopté par 19 voix pour.

Présentation des investissements nouveaux 2022

Le total des investissements nouveaux 2022 s'élève à 65 051.22 € HT avec une subvention attendue de 11 587.44 €

OBJET	MONTANT HT	SUBVENTION ATTENDUE
<i>Bâtiments publics</i>		
(Gendarmerie) 1 salle de Bains logement RDC	6 790,00 €	2 037,00 €
(Gendarmerie) Porte coupe feu	1 060,00 €	
(Gendarmerie) Travaux électriques	5 629,77 €	
Réparation toiture espace culturel	2 330,00 €	
Réparation clocher	10 775,00 €	3 232,50 €
Eclairage Espace culturel	1 000,00 €	
<i>Equipements</i>		
2 Capteurs CO2 école	260,00 €	100,00 €
Mobilier enfant accompagné	200,00 €	
Garde - fou marches du cimetière	80,00 €	
Budget CM Enfants	1 000,00 €	
Défibrillateur Espace culturel + école	3 940,00 €	
Stores mairie	420,00 €	
Table pique nique + banc parc St Léger + Poubelle	2 000,00 €	

Informatique		
1 PC Ecole	730,65 €	219,20 €
Voirie		
Réparation rue des craies	2 080,00 €	624,00 €
Reprise trottoir Bouclans /cimetière	1 923,00 €	576,90 €
Travaux espace public		
(Cimetière) Carré militaire	1 000,00 €	
(Cimetière) Caveau souvenir français	1 050,00 €	
Terrassement source du Gour	1 850,00 €	
Mur patrimonial parc Saint Léger	15 992,80 €	4 797,84 €
Bornes à verre enterrées	3 615,00 €	
Matériel et outillage		
Saleuse	1 325,00 €	
TOTAL INVESTISSEMENTS NOUVEAUX 2022	65 051,22 €	11 587,44 €

Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus

NOM	FONCTION	ORGANISME	INDEMNITE ANNUELLE BRUTE 2021	REMBOURSEMENT DE FRAIS
Martial HIRTZEL	Maire	Commune	16 708,80 €	0,00 €
Martial HIRTZEL	Vice Président	CCPHD	8 401,08 €	0,00 €
Fleur MANZONI	1ère adjointe	Commune	7 187,52 €	0,00 €
Jean Marie ISABEY	2e adjoint	Commune	7 187,52 €	0,00 €
Frédérique POUPENEY	3e adjointe	Commune	7 187,52 €	0,00 €
Gino MICHEL	Conseiller délégué	Commune	4 620,60 €	0,00 €
Virginie DUEDE FERNANDEZ	Conseillère déléguée	Commune	3 220,42 €	0,00 €
Jean Pierre GUEY	Conseiller délégué	Commune	3 220,42 €	0,00 €

Subvention aux associations

La commission Finances/investissements propose de privilégier les associations développant une activité au profit des habitants de la commune. Les associations souhaitant une subvention doivent en formuler la demande et transmettre à la commune un bilan de leur activité.

Les subventions votées ne seront versées qu'à ces conditions.

Le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions de subventions des associations pour l'exercice 2022, pour un montant total de 4250 €, hors FRANCAS dont la participation communale s'élève à 74 961€ en 2022.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION PROPOSEE
Donneurs de sang (Noëlle ANDRE)	200 €
Gymnastiques adultes (Nadine GAZO)	300 €
Amicale des pongistes (Valentin BUGNET)	260 €
Anciens Combattants (Georges MAGNIN)	100 €
Souvenirs Français (Noëlle ANDRE)	100 €
Comice Agricole (Christèle POIGNARD)	100 €
Ecole musicale du plateau (I. THEVENON)	350 €
Association des deux moulins (F. SIMERAY)	250 €
Amicale des vétérans de Bouclans	120 €
Entente Bouclans-Gonsans (S. SAUCE)	700 €
Les Artistes à la campagne	600 €
Association des parents d'élèves (E. RICHARD)	850 €
Amicale des maires et adjoints (Noëlle ANDRE)	20 €
Fario d'Ambre	100 €
Association de pêche (JL MULLER)	100 €
La Dynamique (S. BAULIER)	100 €
Sous total	4250 €
Les FRANCAS	74 961 €
TOTAL	79211 €

Vote des taxes locales

Il est rappelé que l'évolution des taux de la fiscalité locale a une incidence sur le calcul des dotations que perçoit la commune pour son fonctionnement, et que la Taxe Foncière reste la seule fiscalité maîtrisée par la commune.

La commission Finances a souhaité interroger la Préfecture quant à l'impact sur nos dotations de la « stabilité » de nos taux depuis 2018. Aucune réponse chiffrée ne nous est parvenue, mais en 2022 la DGF a baissé de 219€, et la dotation de solidarité rurale a augmenté de 4390€.

En 2022, les bases d'imposition prévisionnelles ont été réévaluées de 3,4% au titre de l'inflation.

Le conseil municipal après à avoir débattu adopte une augmentation de nos taux de 0,27% (bâti) et 0,13% (non bâti), ce qui entraîne les taux suivants : Taxe Foncière sur le Bâti à 27,56% ; Taxe Foncière sur le Non Bâti à 13,26%, soit au total + 2358€

Votes contre : 1 ; abstentions : 0 ; votes pour : 18

Présentation des Budgets primitifs 2022

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la présentation du budget primitif principal 2022.

Il constate :

En dépenses de fonctionnement : 826 087,25€

En recettes de fonctionnement : 1 319 203,63€

> Un excédent de fonctionnement attendu de 493 116,38€

En dépenses et recettes d'investissement : 2 012 663,18€

> un équilibre du budget d'investissement

Soit un excédent global attendu de 493 116,38€

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
			R002	Résultat de fonctionnement reporté	471 122,63 €
011	Frais Généraux 17%	207 205,00 €	013	Atténuation de charges	200,00 €
012	Frais de personnel	267 265,00 €	70	Produits des services	8 530,00 €
014	Atténuation de produits	58 353,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	172 209,62 €	73	Impôts et taxes	385 571,00 €
66	Charges financières	7 571,00 €	74	Dotations et participations	233 780,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 300,00 €	75	Autres produits de gestion courante	220 000,00 €
042	Dotations amortissements	13 565,40 €	042	Opérations d'ordre entre section	47,09 €
022	Dépenses imprévues	- €	77	Produits exceptionnels	- €
023	Virement à section d'investissement	98 618,23 €			
TOTAL		826 087,25 €	TOTAL		1 319 250,72 €
INVESTISSEMENT					
D001	Solde d'investissement reporté		R001	Résultat d'investissement reporté	404 022,55 €
020	Dépenses imprévues		16	Dépôts et cautionnements reçus	400,00 €
16	Remboursement d'emprunts	83 868,09 €		FCTVA/Taxe aménagement	355 557,00 €
204	Subvention d'équipement versées	- €	040	Opérations d'ordre entre section	13 565,40 €
20	Immobilisations incorporelles	200,00 €	13	Subventions	1 129 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	90 010,00 €	16	Emprunts et dettes	11 500,00 €
23	Immobilisations corporelles en cours	1 838 538,00 €	024	Cession d'immobilisations	- €
040	Opération d'ordre entre section	47,09 €	041	Opérations patrimoniales	11 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	11 000,00 €	021	Virement de section de fonctionneme	98 618,23 €
TOTAL		2 023 663,18 €	TOTAL		2 023 663,18 €
TOTAL		2 849 750,43	TOTAL		3 342 913,90
Excédent attendu		493 163,47			
TOTAL		3 342 913,90	TOTAL		3 342 913,90

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget primitif principal 2022. Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; votes pour : 19

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la présentation du budget primitif Bois 2022,

Il constate :

En dépenses de fonctionnement : 207 938,53€

En recettes de fonctionnement : 399 457,39€

> Un excédent de fonctionnement attendu de 191 518,86€

En dépenses et recettes d'investissement : 85 750€

> un budget d'investissement en équilibre

Soit un résultat excédentaire attendu de 191 518,86€

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT					
			R002	Résultat de fonctionnement reporté	2 575,58 €
011	Charges à caractère général	10 000,00 €	013	Atténuation de charges	- €
012	Frais de personnel	- €	70	Produits et services (ventes terrains)	371 569,00 €
014	Atténuation de produits	- €			
65	Autres charges de gestion courante	- €	73	Impôts et taxes	- €
66	Charges financières	- €	74	Dotations et participations	- €
67	Charges exceptionnelles	- €	75	Autres produits de gestion courante	- €
042	Opérations d'ordre entre sections	- €	042	Opérations d'ordre entre sections	
7133	Variation encours prod.biens	291 070,51 €	7133	Variation encours prod.biens	142 250,51 €
023	Virement à section d'investissement	142 250,51 €	77	Produits exceptionnels	
TOTAL		443 321,02 €	TOTAL		516 395,09 €
INVESTISSEMENT					
D001	Solde d'investissement reporté	291 070,51 €	R001	Résultat d'investissement reporté	- €
020	Dépenses imprévues		1068	Réserves	- €
16	Remboursement d'emprunts	- €		FCTVA/Taxe aménagement	- €
204	Subvention d'équipement versées	- €	040	Opérations d'ordre entre section	
20	Immobilisations incorporelles	- €	13	Subventions	- €
21	Immobilisations corporelles	- €	16	Emprunts et dettes	- €
040	Opération d'ordre entre section	- €	024	Cession d'immobilisations	
3355	Travaux	142 250,51 €	040	Opérations d'ordre entre sections	- €
041	Opérations patrimoniales	- €	3355	terrains aménagés	291 070,51 €
RAR	Restes à réaliser	- €	021	Virement de section de fonctionneme	142 250,51 €
TOTAL		433 321,02 €	TOTAL		433 321,02 €
TOTAL		876 642,04	TOTAL		949 716,11
Résultat attendu		73 074,07			
TOTAL		949 716,11	TOTAL		949 716,11

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget primitif Bois 2022. Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; votes pour : 19

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la présentation relative au budget primitif Lotissement 2022, Il constate :

En dépenses de fonctionnement : 443 321,02€

En recettes de fonctionnement : 516 395,09€

> Un Excédent du budget de fonctionnement de : 73 074,07€

En dépenses et recettes d'investissement : 433 321,02€

> Un équilibre du budget d'investissement

Le conseil municipal, après en avoir débattu, approuve le budget primitif Lotissement 2022. Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; votes pour : 19

Création et suppression de poste suite à la réussite d'un concours

Madame Victoria TANNIERRE ayant réussi avec succès les épreuves du concours d'Assistant Territorial de conservation du Patrimoine et des bibliothèques, il y a lieu si nous souhaitons qu'elle puisse conserver son emploi à Bouclans dans sa nouvelle qualification de procéder à la création du poste équivalent et à la suppression du poste occupé actuellement.

Le modèle de délibération a été adressé aux conseillers municipaux avec les documents préparatoires.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé des motifs valide :

La suppression d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires.

La création d'un emploi d'Assistant Territorial de conservation du Patrimoine et des bibliothèques permanent à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires).

Filière : culturelle,

Cadre d'emploi : fonction publique territoriale,

Grade : Assistant Territorial de conservation du Patrimoine et des bibliothèques (IB 388/IM355)

La rémunération est fixée sur la base du 3ème échelon avec une 1/2 ancienneté acquise soit 2 mois et 7 jours.

voix pour : 19 ; voix contre : 0 ; abstentions : 0

Carte Avantage jeunes

Gratuité de la Carte Jeunes pour les jeunes de 10 à 18 ans

Prix de vente fixé à 7 euros (prix coûtant), aux jeunes de la commune âgés de moins de 10 ans, et de 19 à 30 ans

Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; votes pour : 19

Mise à disposition de cases au columbarium

Le columbarium est un lieu destiné à accueillir des urnes funéraires. Il s'agit d'un aménagement collectif au sein d'un cimetière. Il comprend des cases individuelles identifiées par des plaques gravées.

La mise à disposition est réalisée sous forme de titre de concession signé par le Maire ou son représentant dûment mandaté.

Le tarif est fixé par le conseil municipal. Il est actuellement de 733€ TTC.

A la demande de la Trésorerie Générale, il est proposé au conseil municipal de renouveler la délibération.

Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; votes pour : 19

Actualisation des commissions

En tant que conseiller municipal, Michel BELOT assumait les représentations et participations suivantes :

Commissions :

Commission de contrôle des listes électorales

Commission Urbanisme

Commission eau, nature, forêt

Comité consultatif vie associative et culturelle

Représentation

Correspondant Défense

Sécurité routière

Il est proposé au conseil municipal de confier ces représentations et participations à Sophie DENIMAL

Par ailleurs, Sophie DENIMAL souhaite intégrer le comité consultatif Jeunesse.

Votes contre : 0 ; abstentions : 0 ; votes pour : 19

Conseil municipal des enfants

Le premier conseil municipal des enfants s'est réuni le 5 mars dernier.

Les premiers projets retenus par les jeunes élus sont les suivants :

Nettoyage périodique du village, mensuel ou bimensuel, par quartier ou rue

Organisation d'un jardin partagé ouvert aux adultes, dans le jardin de la médiathèque

Organisation de randonnées nocturnes

Signalement à la mairie des dégradations de routes

Autres réflexions partagées par les enfants en séance :

Mise en place d'un bac à sable dans le parc Saint Léger

Labyrinthe de maïs

Pistes cyclables

Réhabilitation du terrain de tennis

Maison des jeunes

Respect de la vitesse des voitures et radars pédagogiques

Point sur le projet périscolaire

A de jour, le planning est respecté

Le passage vers le futur bâtiment se fera bien depuis la baie vitrée existante dans le hall de l'école primaire

Le préfabriqué actuel sera maintenu le plus longtemps possible, la réalisation des enrobés se fera à la fin du chantier, lorsque le nouveau bâtiment sera opérationnel. Une réflexion sur la désimperméabilisation est à mener.

Trois marches en bout de préau seront créées pour rattraper le niveau avec la cour maternelle et permettre le passage à l'abri. Plus-value maçonnerie 126€

Les travaux de maçonnerie ont débuté, le délai devrait être respecté.

L'entreprise de chauffage poursuit son intervention dans la chaufferie. Les radiateurs de la salle de repos des maternelles seront changés et déplacés pour permettre l'installation du silo à granulés en sous-sol.

L'entreprise de serrurerie étant en difficulté, des solutions alternatives sont étudiées.

Choix opérés : carrelages et faïences murales en cuisine et sanitaires ; panneaux acoustiques dans la salle réfectoire

La commission d'attribution des subventions du Département étudiera notre dossier en avril ou mai. Compte tenu des critères d'attribution, la subvention sera ramenée à 120 K€

Informations diverses

- Présentation de Solidarité Ukraine

Rendez-vous avec Noëlle ANDRE : Présidente de l'Amicale des maires ruraux du Plateau (statut associatif) et Jean Pierre GLEJZER, interprète, à l'initiative du convoi parti mi-mars.

Cette organisation se construit actuellement autour de 4 à 5 initiateurs, qui ont besoin de se structurer. Le nom de leur initiative : du cœur pour l'Ukraine.

Déjà engagé : la collecte de dons en argent ; l'ouverture d'un compte au Maximarché pour disposer de produits frais ; l'organisation d'un spectacle le 7 avril prochain pour collecter des fonds. En prévision : la création d'un magasin solidaire.

Actuellement, les dons en argent sont collectés sur le compte de l'Amicale des maires ruraux du Plateau.

Les besoins exprimés lors de cette rencontre :

- Faire le lien avec la Préfecture
- L'intervention d'un informaticien
- Des cours de français
- Un bus avec chauffeurs pour un prochain voyage éventuel sur place
- Un volontaire identifié pour se charger des questions de téléphonie.

- Identifier des personnes qui parlent le russe

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'implication de la commune et des élus en soutien à l'Amicale des maires pour cette action de solidarité. Avis favorable à l'unanimité

- Point sur la tenue du scrutin des élections municipales
- Le SYDED propose un regroupement d'achat pour la maintenance de l'éclairage public, mais le forfait n'est pas avantageux, on ne donnera pas suite à la proposition.
- Un point est fait sur le suivi d'activité de l'agence postale et la maison France Services, les chiffres sont encourageants (30 rdv et 604 visiteurs en mars).
- Jeudi 31 mars, s'est tenue une réunion à l'initiative du club de foot de Nancray - Bouclans - Gonsans, celui-ci souhaitant instruire un projet de réalisation d'un terrain synthétique.

En effet, la qualité des installations est un critère de motivation des jeunes pour adhérer au club (actuellement 170 adhérents).

Etaient présents les représentants du club, le représentant de la fédération française de football et les représentants du département.

Une première approche financière situe l'investissement à environ 1M€ HT pour un terrain de taille normale, et la moitié pour un terrain pour jeu à 8.

Le sujet est seulement ouvert, les responsables du club vont constituer un dossier et approfondir leur réflexion.

Ce sujet sera donc réabordé dans le futur.

- Vente de brioche pour l'ADAPEI par les conseillers municipaux
- Actualité CCPHD : plusieurs points évoqués
 - 1- Recrutement en cours d'une Directrice Générale Adjointe.
 - 2- Suite aux conclusions de la réflexion stratégique menée depuis plusieurs mois, création de 4 pôles (technique, solidarités, développement, transition énergétique) et les chargés de mission actuels ont formulé leurs candidatures sur ces nouveaux postes.
 - 3- Débat à ouvrir sur le pacte financier et le calcul des allocations compensatoires reversées aux communes. Ces allocations existent depuis que la communauté de communes collecte directement les impôts sur les entreprises. Les données prises en compte initialement méritent peut-être d'être retravaillées pour garder la maîtrise de l'évolution de ce poste de charges.
 - 4- Le Dispositif EBOO (éclairage automatique de la zone d'hélicoptage pour le SAMU) sera porté financièrement par la CCPHD. Le stade de Bouclans est pré-identifié.
 - 5- Envoi des dossiers du PLUI aux partenaires publics associés. Ceux-ci ont deux mois pour formuler leurs remarques.
 - 6- Assainissement : marché DSP (ex SIA du Gour). Deux informations importantes :
 - > Modification de la filière boues

Le contexte sanitaire depuis mars 2020 a fortement perturbé l'exécution des contrats publics. Afin de garantir la sécurité sanitaire et conformément aux préconisations, l'épandage des boues non hygiénisées a été suspendu et le contrôle renforcé.

La gestion des boues sera retirée du contrat de DSP et la collectivité prendra en charge la déshydratation et le compostage des boues. Donc, baisse des charges du délégataire.

 - > Rejets de OSSE (régularisation)

Les volumes reçus de Osse font l'objet depuis 2011 d'une facturation au prix de revient. La convention qui fixe les clauses techniques et financières de ces apports à la station d'épuration de Bouclans n'a jamais été intégrée par avenant au contrat de DSP. Il convient de régulariser et d'intégrer la convention par le biais du présent avenant.

Bilan financier : Les modifications apportées au contrat n'auront pas d'incidence sur la rémunération du délégataire. La redevance payée par les usagers au délégataire restera inchangée hors révision des prix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.